

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant

Résultats 1

Évolution de l'actif net 2

Bilan 3

Flux de trésorerie 4

Notes complémentaires 5 - 12

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE** (l'organisme), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes, l'organisme tire des produits de séminaires et de conférences et des revenus de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de séminaires et de conférences et des revenus de cotisations, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'évolution de l'actif net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

Observation - Redressement de l'exercice antérieur

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le redressement sur l'exercice antérieur effectué. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observation - Éventualités et événements postérieurs à la date du bilan.

Nous attirons l'attention sur la note 12 des états financiers qui décrit des éventualités et événements postérieurs liés à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020 20:00:14)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Brossard
Le

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)
(Modèle 142-1; 7 octobre 2020
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020
1

	2020	2019 (redressé)
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions pour séminaires et conférences	647 089	844 268
Subvention salariale d'urgence Canada (SSUC)	78 539	-
Subvention - Emploi-Québec (PACME)	13 441	-
Subvention - Emplois d'été Canada	735	5 681
Séminaires et conférences	488 071	811 610
Cotisations - membres réguliers	59 153	58 069
Cotisations - membres institutionnels	12 858	10 809
Produits nets de placements	4 940	6 383
Dons	936	-
	<u>1 305 762</u>	<u>1 736 820</u>
CHARGES DE SÉMINAIRES ET DE CONFÉRENCES	<u>1 258 064</u>	<u>1 797 692</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE SÉMINAIRES ET DE CONFÉRENCES AVANT CHARGES ADMINISTRATIVES NETTES	<u>47 698</u>	<u>(60 872)</u>
CHARGES ADMINISTRATIVES NETTES		
Salaires et charges sociales	523 777	489 455
Honoraires de consultation (note 4)	86 806	60 678
Frais d'administration	69 006	86 936
Loyer	34 981	5 830
Honoraires d'audit et de tenue de livres	31 941	23 773
Bourses de recherche	8 500	8 500
Conseil d'administration	6 976	18 943
Amortissement des immobilisations	163	-
Charges allouées aux séminaires et aux conférences (note 5)	<u>(700 000)</u>	<u>(640 000)</u>
	<u>62 150</u>	<u>54 115</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(14 452)</u></u>	<u><u>(114 987)</u></u>

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

2

	2020	2019 (redressé)
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT		
DÉJÀ ÉTABLI	409 496	496 372
REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS (note 2)	<u>(77 758)</u>	<u>(49 647)</u>
REDRESSÉ	331 738	446 725
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(14 452)</u>	<u>(114 987)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>317 286</u></u>	<u><u>331 738</u></u>

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)
(Modèle 142-1; 7 octobre 2020
BILAN
30 JUIN 2020
3

	2020	2019 (redressé)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	188 523	54 162
Débiteurs (note 6)	116 284	665 031
Frais payés d'avance relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés	41 787	30 000
Autres frais payés d'avance	<u>4 741</u>	<u>3 513</u>
	351 335	752 706
PLACEMENT, à la juste valeur (note 7)	137 647	139 811
IMMOBILISATIONS (note 8)	<u>1 463</u>	<u>-</u>
	<u>490 445</u>	<u>892 517</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	78 871	409 448
Produits reportés relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés	8 750	110 238
Cotisations perçues par anticipation	<u>45 538</u>	<u>41 093</u>
	133 159	560 779
DETTE À LONG TERME (note 10)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	173 159	560 779
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>317 286</u>	<u>331 738</u>
	<u>490 445</u>	<u>892 517</u>

Approuvé par,

 Date

 Date

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)
(Modèle 142-1; 7 octobre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020
4

	2020	2019 (redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(14 452)	(114 987)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	163	-
Perte sur variation de la juste valeur des placements	<u>2 164</u>	<u>4 630</u>
	(12 125)	(110 357)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	<u>108 112</u>	<u>(150 226)</u>
	<u>95 987</u>	<u>(260 583)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(9 078)
Encaissement de placements	-	100 000
Acquisition d'immobilisations	<u>(1 626)</u>	<u>-</u>
	<u>(1 626)</u>	<u>90 922</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	134 361	(169 661)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>54 162</u>	<u>223 823</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>188 523</u>	<u>54 162</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (Modèle 142-1; 7 octobre 2020
20:00:14)****NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2020****5****1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'Institut canadien d'administration de la justice, constitué en vertu de la « Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif », s'assure de l'acquisition et de la diffusion des connaissances concernant l'administration de la justice au Canada. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. REDRESSEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

L'organisme a découvert que des subventions de séminaires et de conférences ont été surévaluées de 30 000 \$ et des dépenses de déplacement et représentation ont été sous-évaluées de 40 657 \$ pour l'exercice terminé au 30 juin 2019. En conséquence, l'actif net au 1er juillet 2019 a été diminué de 70 657 \$ et les états financiers au 30 juin 2019 ont été redressés. Le poste de subventions de séminaires et de conférences à l'état des résultats de l'exercice terminé au 30 juin 2019 a été diminué passant de 1 766 820 \$ à 1 736 820 \$, le poste de charges de séminaires et de conférences a été augmenté, passant de 1 757 035 \$ à 1 797 692 \$ et le solde de l'insuffisance des produits sur les charges a été réduit passant de 44 330 \$ à 114 987 \$. Également, au bilan au 30 juin 2019, le solde des débiteurs et de l'actif à court terme a été diminué de 47 805 \$ et le solde des créditeurs et du passif à court terme a été augmenté de 22 852 \$.

L'organisme a également découvert que des dépenses de déplacement et représentation ont été sous-évaluées de 7 101 \$ pour l'exercice terminé au 30 juin 2018. En conséquence, l'actif net au 1er juillet 2019 a été diminué de 7 101 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les charges allouées aux séminaires et aux conférences, la dépréciation des actifs financiers, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des immobilisations.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

6

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise les subventions pour séminaires et conférences lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux séminaires et aux conférences sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les séminaires et les conférences ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant des séminaires et des conférences encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé au bilan à titre de « Produits reportés relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés ».

Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif à la cotisation. Les cotisations des membres réguliers et institutionnels couvrent une période d'un an et sont faites à n'importe quel moment dans l'année. Ces produits sont constatés linéairement sur la durée de la cotisation. Ainsi, les sommes perçues pour l'exercice postérieur à la date des états financiers sont reportées et présentées dans le passif au bilan à titre de « Cotisations perçues par anticipation ».

Les produits nets de placement incluent les distributions reçues des fonds communs de placement et la variation nette de la juste valeur des fonds communs de placement. Les revenus de distribution sont constatés lorsque la distribution a eu lieu. Les variations de juste valeur sont constatées lorsqu'elles surviennent.

CHARGES DE SÉMINAIRES ET DE CONFÉRENCES NON COMPLÉTÉES

Les charges relatives aux séminaires et aux conférences sont reportées jusqu'à leur conclusion. Lorsqu'un séminaire et/ou une conférence sont complétés, les charges afférentes sont comptabilisées à l'état des résultats à titre de charges de séminaires et de conférences. Les charges relatives aux séminaires et aux conférences non complétés sont reportées et comptabilisées au poste « Frais payés d'avance relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés » au bilan.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

7

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des séminaires et conférences et des avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédettes, à l'exception des charges sociales et des cotisations par anticipation et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

8

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMMOBILISATIONS

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. HONORAIRES DE CONSULTATION

L'organisme est le mandataire du Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale. À ce titre, l'organisme administre des fonds provenant de barreaux et d'autres commanditaires au nom du Comité. Le Comité embauche une firme d'experts-conseils pour s'occuper de leurs communications et faciliter les réunions. L'organisme a engagé des honoraires de consultation auprès de cette firme pour un montant de 73 276 \$ (57 186 \$ en 2019). Les honoraires de consultation comprennent également des dépenses d'un conseiller de la faculté.

5. CHARGES ALLOUÉES AUX SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES

L'organisme impute une partie des charges administratives aux projets selon une clé de répartition qu'il a jugé adaptée à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Ainsi, les salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures consacrées à l'administration et aux projets.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

9

6. DÉBITEURS

	2020 \$	2019 \$
Séminaires et conférences	78 010	619 326
Sommes à recevoir de l'État	6 465	44 384
Avances, sans intérêts	180	1 321
Subvention salariale	17 453	-
Subvention Emploi-Québec	13 441	-
Subvention Emplois d'été Canada	735	-
	<u>116 284</u>	<u>665 031</u>

7. PLACEMENT

	2020 \$	2019 \$
Fonds communs de placement	<u>137 647</u>	<u>139 811</u>

8. IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Matériel informatique	<u>1 626</u>	<u>163</u>	<u>1 463</u>	<u>-</u>

9. CRÉDITEURS

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs et frais courus	42 758	371 682
Salaires et vacances	34 349	36 680
Charges sociales	1 764	1 086
	<u>78 871</u>	<u>409 448</u>

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

10

10. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
	\$	\$
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêts ni modalité de remboursement, garanti par le Gouvernement du Canada, un montant allant jusqu'à 10 000 \$ pourra être converti en subvention si l'organisme rembourse 30 000 \$ au plus tard à la date du renouvellement au 31 décembre 2022	<u>40 000</u>	<u>-</u>

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour la location d'un local et d'un photocopieur totalisent 134 142 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2021	35 717
2022	33 337
2023	32 544
2024	32 544

12. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment un ralentissement important en vertu d'un décret provincial.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment ou la durée potentielle de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

11

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux séminaires et conférences et des avances à recevoir.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
20:00:14)

(Modèle 142-1; 7 octobre 2020)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2020

12

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

14. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020 \$	2019 \$
Débiteurs	548 747	(420 716)
Frais payés d'avance relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés	(11 787)	(1 576)
Autres frais payés d'avance	(1 228)	2 500
Créditeurs	(330 577)	191 113
Produits reportés relatifs aux séminaires et aux conférences non complétés	(101 488)	76 463
Cotisations perçues par anticipation	4 445	7 671
Apports reportés relatifs à l'embauche d'étudiants en recherche	-	(5 681)
	<u>108 112</u>	<u>(150 226)</u>

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.